

En savoir plus

www.msa-bourgogne.fr

Rubrique Employeur > Santé sécurité au travail



Contact CRMSA de Bourgogne

> Côte d'Or et Yonne : 03 80 63 23 50

> Nièvre et Saône & Loire : 03 85 39 51 89

Conception et réalisation : Service Communication MSA de Franche-Comté - Mars 2017



L'évaluation du risque chimique

www.msa-bourgogne.fr



L'essentiel & plus encore



L'essentiel & plus encore

La MSA vous accompagne :

1. Dans votre démarche d'évaluation du risque chimique,
2. A l'aide d'un outil professionnel : *SEIRICH* (1),
3. Avec une offre simple et structurée, adaptée à votre entreprise.

L'évaluation du risque chimique

Les produits chimique... difficile de s'en passer, même s'ils présentent des risques pour la santé, l'incendie et l'environnement.

Vous avez rédigé votre Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DU), mais avez-vous intégré le risque chimique à votre évaluation ?

D'après le Code du Travail, tout employeur doit évaluer les risques des activités de son entreprise. A ce titre, le risque chimique doit être pris en compte.

La démarche consiste en :

- > L'inventaire des agents chimiques,
- > L'évaluation de leurs conditions d'utilisation dans l'entreprise.

Elle permet ainsi d'identifier le risque chimique et de définir un plan de réduction de ce risque.

Cela concerne l'ensemble des agents chimiques présents dans votre entreprise :

- > Produits en bidons étiquetés,
- > Agents chimiques émis, poussière ou gaz (poussières de bois, gaz d'échappement, monoxyde de carbone, méthane...).

Au-delà d'une obligation, c'est un moyen de vous prévenir du risque chimique, vous et vos salariés.

L'outil *SEIRICH* en entreprise

L'évaluation des risques chimiques nécessite l'emploi d'une méthode et de compétences adaptées. Pour vous accompagner et simplifier cette démarche, l'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS) a conçu un logiciel spécifique : *SEIRICH*.

(1) Système d'Évaluation et d'Information sur les Risques CHimiques

Cette application gratuite est accessible à toutes les entreprises (TPE, PME...) et propose une approche graduelle permettant son utilisation aussi bien par des néophytes que par des experts.

SEIRICH permet :

- D'identifier les produits les plus à risque,
- De prioriser les actions de prévention,
- De planifier la mise en place des actions,
- D'établir la traçabilité des produits dans l'entreprise.

SEIRICH aide ainsi les entreprises à :

- Répondre à leurs obligations légales,
- Sécuriser leur activité,
- Préserver la santé des salariés,
- Améliorer les conditions de travail.



L'offre de la MSA

> Trois objectifs :

- Evaluer de façon simple et pertinente le risque chimique,
- Aboutir à un plan d'actions réalisable, en fonction de vos moyens,
- Vous rendre autonome à l'utilisation de l'outil *SEIRICH* ainsi qu'à l'amélioration de vos conditions de travail.

> Deux phases :

- Repérer les produits dangereux et analyser avec vous leurs conditions d'utilisation,
- Construire avec vous un plan d'action adapté à votre structure.

A l'issue de cet accompagnement, vous aurez :

- Répondu à votre obligation d'évaluation,
- Un plan d'action abouti,
- Des conditions de travail plus sûres pour vous et vos salariés.



Les équipes du Service Santé Sécurité au Travail de la CRMSA de Bourgogne sont à votre disposition pour vous accompagner dans cette démarche, sans coût pour votre entreprise.